

## Compte-rendu audience FELCO au Ministère – 1<sup>er</sup> juin 2016



La délégation de la FELCO (Yan Lespoux, psdt, Philippe Martel, ancien psdt e membre du bureau, MJ Verny, cosecrétaire) a été reçue ce mercredi 1<sup>er</sup> juin par Monsieur Olivier Noblecourt, directeur-adjoint du cabinet de la Ministre. Elle était porteuse d'un dossier faisant état des principaux problèmes recensés dans les établissements.

La discussion franche et cordiale a été tout d'abord pour O. Noblecourt l'occasion d'exprimer son regret de recevoir un dossier compilant les problèmes sans que la FELCO l'ait contacté pour exposer directement les situations de blocage rencontrées. Il a rappelé en particulier que, dès qu'il en a été informé, il a pu régler la question de l'option d'occitan en 6<sup>ème</sup> au collège B. Hendrickx d'Orange.

La délégation lui a signalé que la collecte des témoignages était une tâche longue d'autant plus compliquée que tous les CALR ne se réunissent pas et qu'il est donc difficile d'obtenir des données vérifiées. Cependant, elle est bien entendu disposée à faire remonter les blocages aussi vite que possible.

La délégation a rapporté entre autres

- La suppression de l'occitan dans certains établissements et la diminution globale des heures dans l'ensemble de l'espace occitan.
- L'absence de CALR dans les académies de Limoges, Clermont-Ferrand et Grenoble et sa tenue hasardeuse dans l'académie de Montpellier.
- La nécessité de stabiliser l'enseignement de l'occitan au Puy en Velay (Académie de Clermont-Ferrand) où le professeur affecté sur le second poste d'occitan créé dans l'académie pâtit d'une situation de non-

De manière générale, la délégation a insisté

- sur la lourde entrave que constitue l'absence de moyens spécifiques dédiés aux langues régionales
- sur l'inégalité croissante entre académies, entre départements, entre établissements quant au traitement de l'occitan dans le cadre de la réforme des collèges
- sur le fait que le contexte général s'est fortement dégradé dans le second degré surtout depuis la diminution des postes au CAPES (d'une moyenne de 15 /an au début des années 2000 à 4, puis 5 ou 6 maintenant), diminution qui n'a jamais été compensée à la hauteur des besoins (exemple de l'académie de Montpellier qui est passée de 56 postes à un peu moins de 40 en 10 ans). Les collègues se retrouvent ainsi tiraillés entre plusieurs établissements, ce qui les empêche de s'investir pédagogiquement comme le suppose la philosophie de la réforme, et, de manière générale, de promouvoir leur discipline dans leurs établissements de rattachement.
- sur la différence de traitement des différentes langues régionales en matière de maillage de postes et d'offre d'enseignement

Monsieur Noblecourt a convenu de l'existence de ce cercle vicieux.

Cependant, concernant la question des moyens spécifiques, il a opposé à nouveau un veto.

Pour ce qui est de l'inégalité entre les langues régionales, elle est pour lui la conséquence des différences de pression sociale et politique d'une région à l'autre.

Il a affirmé que selon lui les EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) étaient un atout pour l'occitan et que l'on pourrait juger du bénéfice de la réforme dans quelques temps. Selon lui, l'autonomie laissée au terrain était une nécessité démocratique.

Sur ces points, la délégation a insisté sur la difficulté, pour les collègues, de concilier ce qu'est en réalité, sur le terrain, la gestion d'un rapport de force avec la sérénité dans l'exercice d'un métier difficile et la promotion d'une discipline pas toujours considérée en dignité. Elle a aussi insisté sur le rôle de régulation républicaine qui devrait être, selon elle, celui de l'État.

Il s'en est suivi un échange de points de vue sur les bénéfices supposés de la réforme dont la FELCO, s'appuyant sur les retours du terrain, n'est pas convaincue.

La discussion a porté ensuite sur l'absence d'une loi pour les langues régionales. Pour Monsieur Noblecourt, une loi ne peut pas tout régler. Il a annoncé par contre que le Ministère travaillait à une nouvelle circulaire pour encadrer l'enseignement des langues régionales.

Monsieur Noblecourt a ajouté qu'une collaboration était nécessaire avec l'OPLO (Office Public de la Langue Occitane) pour la mise en place d'une politique cohérente et a incité la FELCO à faire des propositions dans ce cadre. Il a proposé d'organiser au Ministère un rendez-vous de travail qui associerait l'OPLO et la FELCO après le 4 juillet où la FELCO est reçue par la présidente de l'OPLO.

La délégation a exprimé son accord tout en précisant qu'une partie importante de l'espace occitan (académies de Clermont-Ferrand, Grenoble, Nice, Aix-en-Provence, soit plus de 10 départements) n'est pas comprise dans les régions concernées par l'OPLO.

\*\*\*\*\*

Dans le cadre temporel limité de ce rendez-vous, les questions récurrentes de l'agrégation, des coefficients au bac, du statut d'IPR ont été seulement évoquées. La FELCO continuera de les porter.

À l'incitation de Monsieur Noblecourt, en vue d'une réunion des recteurs au Ministère le 7 juin, nous allons faire remonter à la fin de cette semaine les situations de blocage les plus graves.

Bien que nous ayons conscience qu'une audience de plus au Ministère n'apportera pas de miracle, surtout dans un contexte politique compliqué, les problèmes étant globaux – ce que nous n'avons pas cessé de dire – si le contact maintenu avec le Ministère permet de débloquer ici et là quelques situations, nous n'aurons pas complètement perdu notre temps.